

Les travailleurs juifs de la confection à Montréal (1910-80)

Jacques Rouillard

Volume 8-9, 1981

URI: https://id.erudit.org/iderudit/llt8_9rr02

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Committee on Labour History

ISSN

0700-3862 (print)

1911-4842 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Rouillard, J. (1981). Les travailleurs juifs de la confection à Montréal (1910-80). *Labour/Le Travailleur*, 8-9, 253–260.

Les travailleurs juifs de la confection à Montréal (1910-80)

Jacques Rouillard

AU COURS D'UNE RENCONTRE, un vieux militant syndical d'origine juive qui avait participé aux luttes d'avant-guerre faisait remarquer avec amertume que les histoires du syndicalisme parus récemment ne faisaient pas mention de la contribution des travailleurs juifs au mouvement syndical. Il n'avait pas tort quand on sait que dans l'industrie de la confection en particulier, ils sont responsables de l'implantation d'un syndicalisme vigoureux très tôt au début du siècle.

Lorsqu'il y a quelques années, j'ai recensé les grèves survenues au Québec de 1900 à 1930, j'ai été étonné de constater la fréquence et l'importance des conflits de travail parmi les travailleurs de la confection. De la Première Guerre aux années trente, il se passe peu d'années sans qu'un ou plusieurs conflits ne viennent ébranler cette industrie reconnue pour ses pauvres salaires et la piètre qualité de ses conditions de travail. Parce que c'est une industrie à haute intensité de main d'oeuvre non qualifiée, on pourrait croire que le syndicalisme ait eu du mal à s'implanter dans ces nombreux ateliers opérés par de petits entrepreneurs. Et pourtant, dès la Première Guerre, les fédérations internationales étaient déjà solidement établies dans les entreprises montréalaises de confection.

En 1920, les Juifs sont au troisième rang parmi les groupes ethniques les plus nombreux au Québec, après les francophones et les Britanniques. Leur arrivée dans la Belle Province s'est effectuée à la fin du XIX^e siècle et surtout, peu avant la Première Guerre. Les recensements en dénombrent 7,607 en 1901, 30,648 en 1911, 47,977 en 1921 et 60,087 en 1931, en très grande majorité vivant dans la ville de Montréal (90 pour-cent en 1921).¹

Pour des raisons que nous évaluerons ultérieurement, la population active juive se porta vers le commerce (propriétaires de magasins de détail, commis-voyageurs, vendeurs, etc. ; 33 pour-cent des occupations en 1931) et vers l'indus-

¹ *Annuaire statistique du Québec*. 1919, 56; 1930, 49; 1942-3, 83.

Jacques Rouillard, "Les travailleurs juifs de la confection à Montréal (1910-80)," *Labour/Le Travailleur*, 8/9 (Autumn/Spring 1981/82), 253-259.

trie de la confection (24 pour-cent des occupations en 1931).² De tous les secteurs manufacturiers, c'est dans cette dernière industrie que l'on retrouve le plus grand nombre de travailleurs d'origine juive (75 pour-cent en 1931).³ Il est remarquable de constater qu'ils sont à peu près absents des métiers de la construction et d'industries manufacturières qui emploient beaucoup de main d'oeuvre comme la chaussure et le textile.

Avant le recensement de 1931 qui présente des recoupements entre occupation et origine ethnique, il est difficile de connaître précisément la proportion d'ouvriers juifs dans l'industrie de la confection, par rapport à celle des autres groupes ethniques. Selon toute probabilité, ils représentent environ 30 pour-cent de la main d'oeuvre de cette industrie à Montréal en 1911, soit à peu près 4,000 personnes.⁴ Ce pourcentage semble avoir assez peu varié par la suite, du moins jusqu'en 1931, car, cette année-là, ils constituent pour l'ensemble de la province 20 pour-cent de la main d'oeuvre.⁵ Rappelons que Montréal est à cette époque le plus grand centre de confection de vêtements au Canada; quelques ateliers existent aussi en province, à Hull, Saint-Hyacinthe, Joliette, etc.

On retrouve surtout les travailleurs juifs dans les ateliers de confection de vêtement pour hommes, et parmi les tailleurs de tous les types d'ateliers que ce soit dans la confection de vêtements pour hommes ou pour femmes.⁶ Dans cette industrie, seuls véritablement la coupe du vêtement et le pressage exigent un long apprentissage de sorte que les tailleurs et les presseurs occupent le sommet dans la hiérarchie des métiers du vêtement. De 1911 à 1931, la moitié des tailleurs montréalais qui sont les ouvriers les mieux rémunérés, appartient à la communauté juive.⁷

Les ouvriers juifs sont sous-représentés dans les ateliers qui emploient un nombre élevé de femmes, à savoir les fabriques de chemises et de vêtements féminins.⁸ Il est remarquable de constater qu'en proportion des hommes, peu d'employées juives travaillent dans la confection, alors que chez les francophones, les ouvrières dépassent largement le nombre d'ouvriers masculins (cinq fois plus).⁹ Si les deux groupes ethniques partagent des réticences à voir les femmes mariées travailler à l'extérieur du foyer,¹⁰ les familles juives manifesteraient-

² *Recensement du Canada*, 1931, VII, 483 et 489. Souvent les propriétaires et gérants de manufactures de vêtements sont aussi d'origine juive (55 pour-cent en 1931 au Québec).

³ *Ibid.*, 481 et 483.

⁴ *Ibid.*, 1911, VI, 252-3. Évaluation basée sur le nombre d'ouvriers immigrés dans cette industrie qu'on peut estimer être en très grande majorité d'origine juive.

⁵ *Ibid.*, 1931, VII, 482-3.

⁶ *Ibid.*, 1911, VI, 252-3; 1921, IV, 718; 1931, VII, 482-3.

⁷ *Ibid.* Pour 1911 et 1921, notre estimation est basée sur le nombre d'ouvriers immigrés dans cette industrie; les données de 1931 confirment cette hypothèse.

⁸ *Ibid.*, 1911, VI, 252-3.

⁹ *Ibid.*, 1911, VI, 252-3; 1921, IV, 713; 1931, VII, 482-3.

¹⁰ J.M. Budish and G. Soule, *The New Unionism in the Clothing Industry* (New York 1920), 53.

elles aussi les mêmes réserves à l'égard des jeunes filles oeuvrant dans les manufactures? Selon les conversations que j'ai eues avec des membres de la communauté juive, il ne semble pas que ce soit une explication satisfaisante; il apparaît plutôt que ces jeunes filles ont pu trouver mieux que les francophones un emploi plus rémunérateur à l'extérieur de l'industrie du vêtement.

Quant aux raisons qui expliquent le taux élevé de participation de la main d'oeuvre juive à l'industrie du vêtement, je pense qu'elles sont les mêmes que celles qui ont conduit les Juifs à développer l'industrie étatsunienne de la confection. Il faut se rappeler que c'est au moment où les vagues d'immigration juive atteignent l'Amérique du Nord que l'industrie du vêtement prêt-à-porter (ready-to-wear) connaît une croissance formidable. L'urbanisation accroît le nombre de consommateurs de vêtements prêts-à-porter, fabriqués en manufacture et vendus meilleur marché que les vêtements confectionnés chez un tailleur ou une couturière. De plus, les immigrants juifs, originaires pour la plupart d'Europe de l'Est, possèdent une expérience dans les métiers du vêtement qu'ils mettront à profit aussitôt arrivés au Québec. Nombreux sont ceux qui ont déjà travaillé comme tailleurs-artisans en Europe, de sorte qu'ils constitueront la main d'oeuvre qualifiée recherchée par les manufacturiers.¹¹ Pour leur part, les francophones, en grand majorité de sexe féminin, s'emploient à des tâches moins spécialisées.

Il est bon de préciser ici que le "sweating system", basé sur les sous-contrats accordés à des entrepreneurs qui distribuaient le travail dans les maisons privées et les petits ateliers, subit une régression au début du siècle au profit du travail en manufacture. Cette évolution n'a rien à voir avec les pressions de l'opinion publique émue par les conditions de travail abominables imposées aux ouvriers et aux ouvrières engagés dans cette industrie. Les manufacturières avaient tout simplement constaté que le vêtement fabriqué en manufacture avait une meilleure qualité que celui confectionné à domicile.¹² Bien qu'il soit devenu plus marginal, le système du sous-contrat n'a cependant pas disparu complètement de l'industrie. Il a connu une vigueur nouvelle au lendemain de la crise alors que, selon une enquête menée à Montréal, la moitié des ouvriers de la confection pour hommes (2,000 sur 4,000) travaillaient pour des sous-contracteurs.¹³

Comme dans les autres secteurs industriels, le syndicalisme dans l'industrie du vêtement prendra racine parmi les ouvriers qualifiés, les tailleurs et les presseurs. Et comme ces ouvriers qualifiés sont juifs, et qu'ils entretiennent des liens

¹¹ *Ibid.*, 51-2: Roy B. Helfgott, "Trade Unionism among the Jewish Garment Workers of Britain and the United States," *Labor History*, 2 (1961), 202.

¹² F.R. Scott and H.M. Cassidy, *Labour Conditions in the Men's Clothing Industry* (Toronto 1935), 1-2. Selon les recensements de 1901 et 1911, le pourcentage d'ouvriers travaillant à domicile par rapport à la main d'oeuvre totale dans l'industrie de la confection pour hommes et pour femmes a diminué de 42 pour-cent à 12.3 pour-cent pendant ces dix années (de 3,300 à 1,451). F.-A. Angers et R. Parenteau, *Statistiques manufacturières du Québec, 1665-1948* (Montréal 1966), 63.

¹³ Scott and Cassidy, *Labour Conditions*, 60.

étroits avec la communauté juive de New York et Chicago, ce sont eux qui ont introduit les fédérations internationales du vêtement au Québec: l'Union des tailleurs d'Amérique en 1893; celle des Travailleurs unis du vêtement d'Amérique (United Garment Workers of America) en 1897; l'Union internationale des chapeliers et casquettiers (United Cloth, Hat and Cap Makers of North America) en 1904; l'Union internationale des travailleurs en fourrure (International Fur Workers) au tournant du siècle; l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (International Ladies Garment Workers of America) en 1911; celle des Travailleurs amalgamés du vêtement d'Amérique (Amalgamated Clothing Workers of America) en 1914. Au cours des pages qui suivent, je ne m'attarde qu'aux trois principales fédérations syndicales: les Travailleurs unis du vêtement d'Amérique, les Travailleurs amalgamés du vêtement d'Amérique et l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames.

Fondés aux États-Unis en 1891, les Travailleurs unis du vêtement se sont implantés à Montréal en 1897 parmi les tailleurs juifs des ateliers de confection pour hommes.¹⁴ Mais ce n'est qu'en 1907 avec la formation d'une seconde unité syndicale que cette fédération recruta un nombre important de travailleurs montréalais.¹⁵ Cinq ans plus tard, les syndiqués se sentirent assez forts pour porter un grand coup en réclamant des principaux manufacturiers la journée de neuf heures, la semaine de travail de 49 heures, l'abolition des sous-contrats (*sweating system*) et la rémunération à l'heure.¹⁶ Jusque là, la semaine de travail d'un ouvrier de la confection comptait habituellement 55 heures rémunérés à la pièce, soit un salaire moyen d'environ \$11.00 par semaine dans le cas des tailleurs.¹⁷ Devant le refus des patrons de se rendre aux demandes syndicales, trois mille tailleurs, en majorité juifs, déclenchèrent une grève en juin 1912. Après un mois et demi d'arrêt de travail, les manufacturiers cédèrent finalement sur la semaine de travail de 49 heures, consacrant ainsi la première grande victoire syndicale dans l'industrie de la confection.¹⁸

Mais quelques années plus tard, les Travailleurs unis connurent des moments difficiles. Les divisions provoquées aux États-Unis par une lutte intensive eurent pour conséquence de faire perdre à cette fédération tous ses syndicats montréalais. Ceux-ci joignirent une fédération internationale nouvellement créée, les Travailleurs amalgamés du vêtement d'Amérique. La scission qui avait divisé aux États-Unis les Travailleurs unis provenait de l'insatisfaction de l'aile militante qui rejetait les méthodes conservatrices d'organisation des dirigeants de la fédération. Alors que les Travailleurs unis se contentaient de faire reposer leur organisation sur les ouvriers de métier et sur l'emploi de l'étiquette syndicale, la

¹⁴ *La Minerve*, 14 septembre 1897, dans David Rome, "On Our Forerunners — At Work," *Canadian Jewish Archives*, N.S. 9, 1978, 50.

¹⁵ *La Presse*, 24 août 1907.

¹⁶ *The Gazette*, 24 juin 1912, dans D. Rome, *Canadian Jewish Archives*, N.S. 10, 1978, 133.

¹⁷ *Ibid.*, 130.

¹⁸ *The Gazette*, 24 juin 1912; *The Montreal Witness*, 3 juillet 1912.

nouvelle fédération entendait regrouper tous les travailleurs de la confection sur une base industrielle.¹⁹ Peu après la fondation des Travailleurs amalgamés en 1914, les tailleurs montréalais joignaient la nouvelle organisation qui prit rapidement de l'expansion en Ontario et au Québec.²⁰

Profitant de la prospérité de l'industrie pendant la guerre, les Travailleurs amalgamés augmentèrent leurs effectifs et améliorèrent sensiblement les conditions de travail de leurs membres. Après une grève de deux mois à laquelle participèrent plus de 5,000 de leurs membres en 1917, ils forcèrent l'Association des manufacturiers du vêtement de Montréal à signer un contrat collectif qui comprenait une augmentation de salaire et la reconnaissance de l'atelier syndical.²¹ Cette année-là, selon son président, les 5,000 membres du syndicat montréalais se composaient d'un millier de Canadiens français et de plusieurs centaines d'Italiens.²² Deux ans plus tard, sans coup férir, il obtenait par négociation la réduction de la semaine de travail de 49 à 44 heures sans diminution de salaires.²³

Ces gains, le syndicat eut fort à faire pour les conserver après la récession économique de 1921 qui frappa l'ensemble de l'économie canadienne. Les manufacturiers ayant tenté de réduire les salaires et de mettre fin au régime de négociation collective, il en résulta de nombreux conflits de travail. Nous avons compté 33 grèves à Montréal soutenues par les Travailleurs amalgamés de 1921 à 1930.²⁴ Les employeurs montréalais eurent recours au travail effectué dans des ateliers non syndiqués à l'extérieur de Montréal. Le syndicat dut renoncer à certains acquis qu'il ne recouvra finalement qu'en 1933.²⁵ Pendant ces années, la fédération perdit à Montréal la moitié de ses effectifs qui passèrent de 4,000 ou 5,000 syndiqués à 2,000 ou 3,000 en 1926.²⁶

Dans les années vingt, la grande majorité des syndiqués de cette fédération à Montréal étaient juifs, comme l'étaient d'ailleurs ses membres aux États-Unis. Les liens ethniques qui les unissaient renforçaient leur solidarité syndicale, tout comme ils accentuaient l'impact des gains syndicaux entre Montréal, Chicago et New York. L'appartenance ethnique raffermissait la solidarité syndicale nord-américaine que les fédérations internationales s'efforçaient d'édifier au Canada. Il y avait danger cependant que cette fraternité entre Juifs n'éloigne du syndica-

¹⁹ Budish and Soule, *The New Unionism*, 86-7. Voir aussi Joel Seidman, *The Needle Trades* (New York 1942), 122-6.

²⁰ D. Rome, N.S. 10, 1978, 139.

²¹ *Archives publiques du Canada*, Ministère du Travail, RG 27, vol. 306 (coupure de journaux); D. Rome, N.S. 10, 1978, 139.

²² *The Jewish Daily Eagle*, 9 mars 1917.

²³ D. Rome, N.S. 10, 1978, 140.

²⁴ Canada, Ministère du Travail, *Grèves et lockouts au Canada, 1921-1930*; *Archives publiques du Canada*, Ministère du Travail, RG 27, *Strikes and Lockouts, 1921-1930*.

²⁵ H.A. Logan, *Trade Unions in Canada. Their Development and Functioning* (Toronto 1948), 215-7; F.R. Scott and H.M. Cassidy, *Labour Conditions*, 60.

²⁶ Canada, Ministère du Travail, *Labour Organization in Canada, 1921, 244; 1926, 228*. Estimé basé sur les effectifs canadiens de la fédération.

lisme les travailleurs d'autres origines. Dans l'industrie de la confection pour hommes, le problème ne se faisait pas sentir car la majorité des travailleurs appartenait au groupe juif, mais il n'en était pas de même dans l'industrie du vêtement pour dames où les Canadiennes françaises formaient le plus important groupe de travailleurs.

Introduite elle aussi à Montréal par des Juifs, l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames possédait trois syndicats dans la métropole en 1911, six en 1916.²⁷ Moins heureux que les syndicats des Travailleurs amalgamés, ils échouèrent dans leur tentative de s'imposer comme agent négociateur auprès du patronat pendant la guerre. Les gains que les manufacturiers leur consentirent, soit une diminution des heures de travail et la rémunération à l'heure plutôt qu'à la pièce, leur furent aussitôt retirés lorsqu'il y eut ralentissement de l'activité industrielle en 1920-21.²⁸ Payées à la pièce, le salaire des midinettes est demeuré ridiculement bas et la semaine de travail très longue, environ 50 heures par semaine. La seule consolation des ouvrières aurait pu venir de la loi du salaire minimum pour les femmes votée en 1919. Malheureusement les commissaires chargés d'appliquer la loi ne furent nommés qu'en 1925 et ils n'ont émis des règlements pour l'industrie de la robe qu'en 1930. La fédération végéta donc au Québec dans les années vingt avec quatre syndicats ne comptant pas plus de 1,500 membres.²⁹

La présence majoritaire de femmes dans cette industrie ne constitue pas une explication satisfaisante des insuccès de l'Union internationale des ouvriers du vêtement car ce syndicat se rangeait à l'époque parmi les fédérations les plus importantes en terme d'effectifs.³⁰ De plus, les Québécoises ont montré au début du siècle dans l'industrie textile du coton qu'elles pouvaient militer activement dans des syndicats. Il semble plutôt que son échec au Québec provint du fait que la diversité ethnique des travailleurs a empêché l'éclosion d'une conscience syndicale commune. L'appartenance ethnique différente entre les ouvriers de métier d'origine juive, qui constituaient le leadership syndical, et la masse des ouvrières canadiennes-françaises a ajouté aux difficultés d'implantation du syndicalisme. La fédération a tenté à plusieurs reprises de rejoindre les midinettes canadiennes-françaises, mais sans beaucoup de succès.³¹ Le refrain revient constamment qu'elles ne sont pas facile à convaincre. Ce n'est finalement qu'en 1937, après une grève mémorable, que le syndicat put finalement s'implanter solidement dans cette industrie.³²

²⁷ *Ibid.*, 1911, 93; 1916, 188.

²⁸ David Rome, *Notes on Early Montreal Jewish Labor History. Supplementary to On Our Forerunners — At Work: The Montreal Gazette*, 3 février 1923.

²⁹ Estimation basée sur les effectifs canadiens: 1921: 2,079; 1926: 2,665; 1931: 3,000 (*Labour Organizations in Canada*, 1921, 254; 1926, 221; 1931, 223).

³⁰ Budish and Soule, *The New Unionism*, 85.

³¹ *Archives publiques du Canada*, Ministère du Travail, RG 27, vol. 306, 1917 (36), vol. 334, 1925 (9); *La Presse*, 4 mars 1925.

³² Evelyn Dumas, *Dans le Sommeil de nos os* (Montréal 1971), 62-75.

L'identification ethnique peut constituer un facteur positif d'affermissement de la conscience syndicale, tout comme elle peut entraver son développement. Les deux solidarités se situent à des niveaux différents d'appartenance. Quand elles se rencontrent ce peut être alors aussi bien pour se renforcer que pour s'affaiblir. Il y a de nombreux autres exemples dans l'histoire du syndicalisme québécois qui confirment cette conclusion: les débardeurs irlandais de Québec au XIX^e siècle, les ouvriers francophones de la chaussure de Québec, l'évolution de la CSN depuis 1960.

Les ouvriers juifs montréalais ont manifesté un militantisme assez exceptionnel en ce début du siècle. Leurs dirigeants ont le mérite d'avoir organisé les syndicats du vêtement au Québec. Ceux-ci ont soutenu 94 grèves de 1910 à 1930, ce qui représente 20% de toutes les grèves québécoises pendant cette période.³³ Les Juifs ont aussi joué un rôle actif parmi les groupes socialistes montréalais. Ce militantisme s'explique en relation avec le contexte européen qui a marqué la génération d'immigrants juifs d'avant 1920. Issus de milieux urbains, instruits et encadrés par une *intelligentzia* active, ils ont apporté en immigrant au Canada un haut niveau de conscience ouvrière. Celle-ci fut consolidée par leur forte conscience ethnico et religieuse grâce aux contacts étroits qu'ils entretenaient avec les autres communautés juives nord-américaines. Comme on peut le constater, l'apport juif au Québec ne se résume pas à l'existence de milliers de petits commerces ainsi que l'imagerie populaire le laisse souvent penser.

³³ Calcul basé sur un dépouillement systématique des coupures de journaux pour les grèves de 1910 à 1930 (*Archives publiques du Canada*, Ministère du Travail, RG 27, *Strikes and Lockout Records, 1910-1930*; Canada, Ministère du Travail, *Strikes and Lockouts in Canada, 1910-1930*).

Texte d'une communication présentée au congrès de l'Institut des études juives en juin 1980. Je remercie David Rome, archiviste du Congrès juif, pour l'abondante documentation qu'il a mise à ma disposition.



RESEARCH GRANTS PROGRAM

Guidelines to the Research Time Stipend to include independent scholars

The Social Sciences and Humanities Research Council of Canada wishes to announce that as of May 15, 1982 (the next deadline for the receipt of research grant applications), the guidelines governing the provision of a research time stipend within the framework of the Research Grants Program, will be extended to include all scholars in the Canadian research community, whether or not they hold a full-time teaching position in a post-secondary institution. For those scholars who were not previously eligible to apply for a research time stipend, the provisions outlined in the 1981 Guide for Applicants will apply, subject to the following modifications:

1. Two categories of research time award will be available to research grant applicants who do not hold a full-time teaching position at a post-secondary teaching institution. The established maximum amounts of these awards are \$21,000 and \$35,000 per annum. The latter category is reserved for senior scholars who have already demonstrated a substantial commitment to the Canadian research community through significant contributions to scholarship.
2. The total maximum amount of research time which may be claimed by these applicants will be twelve months in any three-year period. Subject to this limit, there will be no restriction on the amount of time which may be taken in any one year.
3. Employed scholars and those who become employed during the tenure of a grant will be required to furnish evidence that their employers have agreed to release them for the period of time proposed. They must also demonstrate that their proposed research is not directly related to their employment and that it will not interfere with their normal duties.
4. All research proposals which include a stipend request are evaluated by the assessors and Council adjudication committees according to the usual assessment criteria of the Research Grants Program. In addition, the assessors and committees will be asked to recommend to Council both the appropriate stipend category for each applicant and the exact amount of research time that should be allowed. Recommendations will be based on the qualifications of the applicant and the particular needs of the project for which support has been requested.

The Research Time Stipend guidelines as outlined in the 1981 Guide for Applicants will continue to apply to all scholars who hold full-time teaching positions in universities and other post-secondary institutions. Current Council regulations with respect to the eligibility of applicants and of research projects will also continue to be applied in all cases.

For further information, please contact:

Research Grants Division
Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada
P.O. Box 610
Ottawa, Ont. K1P 6G4
February 1982

255 Albert Street
P.O. Box 1610
Ottawa K1P 6G4

613 986-9330

255 rue Albert
C.D. 1610
Ottawa K1P 6G4

613 986-9330

PROGRAMME DES SUBVENTIONS DE RECHERCHE

Allocation de dégagement pour la recherche offerts aussi aux chercheurs autonomes

Le Conseil de recherches en sciences humaines offre normalement une allocation de dégagement pour la recherche dans le cadre des subventions de recherche. Il désire annoncer par la présente qu'à compter du 15 mai 1982 (la prochaine date limite pour les demandes de subventions), il élargira l'offre de cette allocation à toute la communauté des chercheurs canadiens, qu'ils soient ou non affectés à une tâche d'enseignement post-secondaire à plein temps. Les directives contenues dans le Guide des candidats 1981 concernant cette allocation s'appliqueront donc dorénavant à ceux qui jusqu'ici n'étaient pas admissibles, parce que non universitaires. Les modifications suivantes devront cependant être retenues, dans leur cas:

1. Pour les chercheurs autonomes (non affectés à l'enseignement post-secondaire à plein temps) il y aura deux catégories d'allocation, allant respectivement à un maximum de \$21 000 et de \$35 000. Cette deuxième catégorie sera réservée à des chercheurs chevronnés qui se seront déjà révélés profondément engagés dans la communauté des chercheurs canadiens et qui auront déjà fourni une importante contribution à la connaissance et à l'éducation.
2. Les candidats sollicitant une allocation pourront compter sur un maximum de douze mois sur trois ans, sans limite particulière de temps sur chaque année.
3. Les chercheurs qui définitivement ou temporairement ne sont pas en emploi, ou en obtiennent un pendant la validité de leur subvention de recherche, doivent démontrer que leur employeur consent à les libérer pour la période de temps correspondant à l'allocation demandée. Ils doivent aussi démontrer que leur projet de recherche n'est pas directement relié à leur emploi et qu'il n'a'y aura pas conflit avec leurs tâches normales.
4. Tous les projets de recherche qui comportent une allocation de dégagement sont soumis à l'évaluation des pairs et aux comités d'adjudication du Conseil, selon les critères normaux du programme de subventions de recherche. De plus, ces deux instances d'appréciation devront aviser le Conseil tant sur la catégorie d'allocation que sur le montant précis auquel le Conseil devrait s'engager. Une telle recommandation devra reposer sur la compétence du chercheur et sur les besoins particuliers du projet soumis.

Il est à remarquer que le Guide des candidats 1981 continue à fournir les directives régularisées au ce qui concerne l'allocation de dégagement offerte aux chercheurs qui enseignent à plein temps dans les universités ou autres institutions post-secondaires. Les règlements actuels qui gouvernent l'admissibilité des candidats et des projets de recherche demeurent inchangés.

Pour tout renseignement supplémentaire, on doit s'adresser à

La Division des subventions de recherche
Conseil de recherches en sciences humaines
C.P. 610
Ottawa, Ont. K1P 6G4

Février 1982

Canada